

ARRETE N°ARR2026-25
PLAÇANT M. POISSON LUDOVIC EN TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

Maire de Mézières sous Lavardin,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L823-1 et suivants,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, et notamment les articles 13-1 à 13-13,

Considérant que Monsieur POISSON Ludovic a été placé en congé de maladie ordinaire,

Vu la demande écrite de Monsieur POISSON Ludovic sollicitant une reprise à temps partiel thérapeutique,

Vu le certificat médical du 12 mai 2026, précisant la quotité de temps de travail (60%), la durée et les modalités d'exercice des fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique prescrites

Vu l'avis favorable concordant du médecin agréé,

Considérant que l'agent n'a pas bénéficié d'un temps partiel thérapeutique sur la période d'un an avant sa demande,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur POISSON Ludovic est placé en temps partiel thérapeutique à 60 % du 12 mai au 9 juin 2026.

Article 2 : Pendant cette période, Monsieur POISSON Ludovic percevra 100 % du traitement et de l'indemnité de résidence afférents au 7ème échelon du grade d'adjointe technique principal de 2^{ème} classe indice brut 416 indice majoré 377,

Il percevra ses primes et indemnités sont maintenues dans les même proportions que le traitement.

Le supplément familial de traitement ne peut être inférieur au montant minimum versé aux fonctionnaires travaillant à temps plein ayant le même nombre d'enfants à charge.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis :

- au comptable de la collectivité,
- au président du Centre de gestion,
- et notifié à l'intéressé(e).

Fait à Mézières sous Lavardin, le 12 mai 2026

Le Maire

POIRIER Linda



Le Président / Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le 12/05/26;

Signature de l'agent

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.